

Rapport annuel 2004

**Monceau Générale
Assurances**

Sommaire

Rapport du Directoire.....	p.4
Rapport du Commissaire aux comptes	p.7
Compte de résultats.....	p.8
Bilan.....	p.10
Annexe aux comptes 2004.....	p.12

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président :	Jean-Pierre Thiolat
Vice-Président :	Monceau Investissements Mobiliers représentée par Jean-Pierre Seroin
Secrétaire :	Guy Beaumont
Membres :	Capma & Capmi représentée par Jean-Pierre Seroin Mutuelle Centrale de Réassurance représentée par Paul Tassel Serge Benard Jean Brisset Robert Choplin François Cochet Jean de Gaulle Henri Saint-Olive Alain Gerbaldi André Nouvellon Bernard Petitpierre Michel de Guigne Hubert Gozard Pierre Terray

DIRECTOIRE

Président :	Gilles Dupin (1) Daniel Antoni (2)
Membres :	Alexis Bardin (1) Henry Lagache Philippe Sarica (1)

(1) jusqu'au 25 juin 2004
(2) depuis le 25 juin 2004

RAPPORT DU DIRECTOIRE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 JUIN 2005

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément à la loi et aux statuts, pour vous rendre compte de l'activité de la Société Monceau Générale Assurances au cours de l'exercice clos le 31/12/2004, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes arrêtés au 31 décembre 2004.

Faits marquants de l'exercice et environnement

À l'occasion de la publication du décret du 28 juin 2002 sur les sociétés de groupe d'assurance mutuelle, une réflexion visant à simplifier les structures juridiques a été menée au sein du conseil d'administration de Monceau Assurances qui réunit l'ensemble des Présidents des sociétés mutuelles adhérentes, ainsi que le Président du Conseil de Surveillance de MGA, qui y siège en qualité de personnalité qualifiée.

Ces réflexions ont conduit à donner à MGA un rôle central dans le processus de réorganisation de l'ensemble de l'activité IARD aujourd'hui développée par les mutuelles adhérentes de Monceau Assurances. Dans le cadre d'une procédure de transfert de portefeuille, les portefeuilles de contrats et l'ensemble des opérations d'assurance construction de la CIMA et de la CIARL ont été transférés à MGA au 1er janvier 2004. Les mutuelles ainsi vidées de leur activité et de leur portefeuille ont été absorbées par la Mutuelle Centrale de Réassurance, permettant de garantir la bonne fin des engagements pris par ces mutuelles antérieurement à la date de réalisation de l'opération de transfert. Ces apports sont devenus définitifs du fait des décisions du comité des entreprises d'assurance du 27 décembre 2004, approuvant lesdits transferts, publiés au Journal Officiel du 29 décembre 2004.

Ces opérations, comme précisé dans la suite du rapport, ont eu un impact significatif sur les comptes de l'exercice 2004. Il est important de rappeler que la MCR, dont la société est filiale à 99,99 %, garantit la couverture des engagements réglementés et la constitution de la marge de solvabilité de la société, conformément aux dispositions applicables pour chacun des exercices (2001 - 2005) couvert par le programme d'activité déposé dans le cadre de la procédure d'agrément. La lettre de confort a été amenée à jouer pour l'exercice 2004.

Les services de la société ont rejoint le site Monceau Assurances de Vendôme, à proximité immédiate de la gare TGV en novembre 2004. Tout en marquant son

ancrage historique très fort dans le Loir et Cher, MGA aborde une nouvelle page de son histoire, un outil de travail de grande qualité, de nouveaux collaborateurs qui nous ont rejoint, les capacités de formation offertes par l'Université Monceau sont autant d'atouts pour aborder l'avenir avec confiance.

Comme le prévoit le protocole d'accord signé entre la MARF et Monceau Assurances, une direction commune entre la MARF et la MGA est en place depuis juin 2004. Tout en respectant les prérogatives des conseils et l'identité de chacune des entités, cette organisation a permis les échanges d'expertise nécessaires au bénéfice des parties prenantes à l'accord.

La croissance du marché français des assurances de biens et de responsabilité (hors assurances transports) s'est sensiblement ralentie en 2004. En assurance automobile, les diminutions de tarifs annoncées font ressentir leurs premiers effets sur l'évolution des cotisations. La baisse de fréquence des sinistres est malheureusement toujours accompagnée d'une hausse des coûts des accidents corporels graves. Ces augmentations, supportées en grande partie par les réassureurs, entraînent une forte hausse du coût des couvertures de réassurance. En dommages aux biens, la croissance des cotisations provient essentiellement de la progression de l'indice FFB. Avec moins d'intempéries et un froid moins intense qu'en 2003, la sinistralité en fréquence comme en montant est en amélioration.

Activité de la Société

Les cotisations acquises à l'exercice s'élèvent à 82 593 k€ en progression de 35,7% par rapport à l'exercice 2003. Cette progression est due à l'apport des portefeuilles CIMA et CIARL. À périmètre constant, les cotisations acquises sont en baisse de 1,8%.

La diffusion du nouveau produit Automobile continue de se traduire par des pertes de contrats. Des réajustements tarifaires et commerciaux sont intervenus depuis l'été 2004 et commencent à produire leurs premiers effets.

En dommages aux biens, le chiffre d'affaires progresse sous l'effet de la hausse des indices de référence et d'une augmentation du portefeuille de risques professionnels. Des efforts importants de formation et d'animation des agents généraux sont réalisés pour diffuser la gamme de produits d'assurance vie de Monceau Retraite et Epargne, et contribuer ainsi au développement et à la fidélisation des portefeuilles.

La charge des sinistres brute de réassurance est de 67 826 M€ en progression de 55% par rapport à l'exercice 2003. L'augmentation est intégralement due à l'apport des portefeuilles CIARL et CIMA.

La branche automobile est déficitaire en 2004 du fait d'une charge de sinistres graves exceptionnelle constatée en Nouvelle Calédonie. (ex. portefeuille CIMA). Les branches incendie et les dommages aux biens sont en excédent, à l'exception des dommages aux biens agricoles en légère perte.

Les frais généraux sont en augmentation de 35,6 %. Les frais de gestion s'établissent à 7 911 k€ contre 6 141 k€ en 2003 et comportent des dépenses non récurrentes liées au transfert des activités sur Vendôme. Les commissions versées aux intermédiaires progressent de 11 256 k€ en 2003 à 15 677 k€ en 2004.

Le ratio des frais généraux totaux sur primes acquises est de 28,6 %, identique à celui de 2003, à un niveau particulièrement bas pour une entreprise distribuant ses produits avec un réseau d'intermédiaires.

La société protège sa souscription dans le cadre d'une convention de réassurance et de concours technique signée en 2001 avec la MCR pour une période de 5 ans renouvelable. En 2004, compte tenu de la commission de réassurance exceptionnelle attribuée à la MCR dans le cadre de la garantie de la couverture des engagements, le résultat des cessions est un profit de 2 452 k€ pour MGA.

Les produits des placements nets de charges s'élèvent à 2 193 k€, dont 1 736 k€ sont alloués au compte technique. La hausse par rapport à 2003 est de 49,8 % en relation avec la progression du total de l'actif du bilan lié à l'apport CIARL / CIMA.

Le résultat technique brut de réassurance est une perte de 2 116 k€ et un profit de 336 k€ après cession en réassurance.

Après prise en compte des éléments non techniques comportant des charges exceptionnelles liées à la restructuration Vendôme, le résultat de l'exercice est une perte de 53 k€ que nous vous proposons d'affecter au compte report à nouveau.

Au bilan, les provisions techniques bruts de réassurance s'élèvent à 97 636 k€ dont 35 409 k€ correspondent à l'apport CIARL / CIMA. Un montant de 39 913 k€ est mis à la charge des réassureurs.

Si vous approuvez la proposition d'affectation du résultat, les capitaux propres de la société atteignent 17 465 k€. Compte tenu des plus values latentes, les éléments constitutifs de la marge de solvabilité s'élèvent à 20 536 k€ soit 2,9 fois la marge de solvabilité à constituer qui s'établit à 7 116 k€. La société couvre ses engagements privilégiés et remplit donc ainsi ses obligations réglementaires.

Orientations générales

Dans un contexte de marché fortement concurrentiel, la politique tarifaire suivie en 2005 est une stabilité des tarifs en automobile et une application des indices de référence dans les principales branches d'activités dommages aux biens. Cette modération tarifaire s'accompagne d'une nécessaire rigueur dans la politique de souscription et de surveillance du portefeuille privilégiant le développement dans les zones et domaines qui génèrent de bons résultats. Une politique de redressement des résultats des agents et courtiers déficitaires est mise en œuvre.

A effet du 1er janvier 2005, un partenariat avec Fidélia Assistance a été mis en place et la gestion des opérations construction a été transféré auprès d'ACS.

L'année 2005 sera consacrée au renouvellement de l'offre Multirisques Habitation et au développement de produits et services nouveaux comme la G.A.V. (Garantie des Accidents de la Vie) ou dans le domaine de la protection juridique, qui constitueront autant d'atouts pour le développement futur de la société et la fidélisation de ses clients.

La nouvelle installation de MGA sur le site de Vendôme apporte des moyens remarquables de formation des collaborateurs et agents généraux qui constitue une des priorités de l'entreprise.

C'est aussi à Vendôme que les projets majeurs pour l'avenir des activités non-vie de Monceau Assurances se déroulent comme l'étude du nouveau système informatique.

Enfin, la cession de l'immeuble rue du Bourg Neuf à Blois au Conseil Général du Loir-et-Cher ne s'étant pas réalisé, un projet de réhabilitation et de transformation en logements d'habitation est à l'étude.

- Informations relatives au capital social

Conformément aux dispositions de l'article L.233.13 du Code du commerce et compte tenu des informations et notifications reçus en application des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, nous vous rappelons que la Mutuelle Centrale de Réassurance possède plus de 99,99 % du capital social.

- Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

- Liste des mandats et fonctions exercées au cours de l'exercice par les mandataires sociaux

Cette liste des mandats et fonctions de chacun des mandataires sociaux est reprise dans l'annexe aux comptes.

- Rémunération des Dirigeants

La totalité des rémunérations brutes versées aux membres du directoire au cours de l'exercice 2004 s'est élevée à 81 k€. Les jetons de présence accordés aux membres du Conseil de surveillance se sont élevés à 9 k€.

Au terme de ce rapport, nous tenons à exprimer notre gratitude envers nos agents généraux, nos autres apporteurs et leurs clients, pour leur fidélité et leur confiance.

Nous tenons également à remercier nos collaborateurs, ceux du Service Central des Mutuelles groupements de moyens constitué sous l'égide du groupe Monceau Assurances, pour le travail accompli tout au long de cet exercice, au service et dans l'intérêt de notre société.

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Monceau Générale Assurances, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 / Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice.

2/ Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes sociaux de votre société, sont estimés selon des modalités réglementaires et en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 3.2 de l'annexe. Nous nous sommes assurés de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des modèles de calcul retenus par votre société ainsi que de la conformité des évaluations obtenues avec les exigences de son environnement réglementaire et économique.
- La provision pour dépréciation à caractère durable sur le portefeuille titres est évaluée selon les modalités relatées dans la note 3.2 de l'annexe. Les valeurs recouvrables, les horizons de détention et la capacité de votre société à détenir ces titres sur ces horizons n'appellent pas de commentaires de notre part.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3/ Vérifications et informations spécifiques

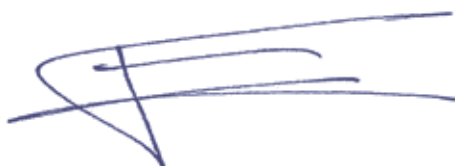
Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 7 juin 2005

Le commissaire aux comptes

Mazars & Guérard



Gilles Magnan

Compte de résultat au 31 décembre 2004

1 COMPTE TECHNIQUE

		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations 2003 proforma	Opérations nettes 2003
1 Primes :	+	82 593	51 152	31 441	26 930	21 805
1a Primes	+	82 560	51 152	31 408	27 726	22 623
2a Variation de primes non acquises	+/-	33	-	33	-796	-818
2 Produits des placements alloués	+	1 736	-	1 736	1 769	1 017
3 Autres produits techniques	+	-	-	-	52	52
4 Charges des sinistres		67 826	39 999	27 827	23 188	18 709
5a Prestations et frais payés	-	49 213	22 654	26 559	21 122	16 441
5b Charges des provisions pour sinistres	+/-	18 613	17 345	1 268	2 066	2 268
5 Charges des autres provisions techniques	+/-	185	-	185	-806	-663
6 Participation aux résultats	-	-	-	-	-	-
7 Frais d'acquisition et d'administration :		16 893	13 605	3 288	1 283	1 165
8a Frais d'acquisition	-	13 266	-	13 266	13 080	10 565
8b Frais d'administration	-	3 627	-	3 627	4 039	2 860
8c Commissions reçues des réassureurs	+	-	13 605	-13 605	-15 836	-12 260
8 Autres charges techniques	-	1 492	-	1 492	1 495	696
9 Variation de la provision pour égalisation	+/-	49	-	49	40	40
Résultat technique non vie		-2 116	-2 452	336	3 551	2 927

2 COMPTE NON TECHNIQUE

Opérations 2004	Opérations 2003 proforma	Opérations 2003
--------------------	-----------------------------	--------------------

1 Résultat technique NON VIE		336	3 551	2 927
3 Produits des placements		2 428	2 431	1 679
3a Revenu des placements	+	1 500	1 917	1 166
3b Autres produits des placements	+	211	241	241
3c Profits provenant de la réalisation des placements	+	717	272	272
4 Produits des placements alloués	+	-	-	-
5 Charges des placements		235	215	216
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-	217	210	210
5b Autres charges des placements	-	7	-	-
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-	11	6	6
6 Produits des placements transférés	-	1 736	1 769	1 017
7 Autres produits non techniques	+	21	22	22
8 Autres charges non techniques	-	-	-	-
9 Résultat exceptionnel		-684	-487	-486
9a Produits exceptionnels	+	1 999	617	617
9b Charges exceptionnelles	-	2 683	1 104	1 103
10 Participation des salariés	-	183	167	153
11 Impôt sur les bénéfices	-	-	-	-
12 Résultat de l'exercice		- 53	3 366	2 756

Bilan au 31 décembre 2004

1 ACTIF

31 déc. 2004	1er janv. 2004	31 déc. 2003
--------------	----------------	--------------

1 Compte de liaison avec le siège	-	-	-
2 Actifs incorporels	-	-	-
3 Placements	61 212	51 850	34 325
3a Terrains et constructions	2 434	3 089	3 089
3b Placements dans des entreprises liées	1 499	1 499	1 499
3c Autres placements	55 822	46 076	28 554
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	1 457	1 186	1 183
4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	-	-	-
5 Part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques	39 913	22 568	22 286
5a Provisions pour primes non acquises non vie	-	-	-
5b Provisions d'assurance vie	-	-	-
5c Provisions pour sinistres vie	-	-	-
5d Provision pour sinistres non vie	39 913	22 568	22 286
5e Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes vie	-	-	-
5f Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes non vie	-	-	-
5g Provisions d'égalisation	-	-	-
5h Autres provisions techniques vie	-	-	-
5i Autres provisions techniques non vie	-	-	-
5j Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie	-	-	-
6 Créances	18 614	14 016	13 859
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	15 562	11 751	11 889
6aa Primes restant à émettre	2 149	65	297
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	13 413	11 686	11 592
6b Créances nées d'opérations de réassurance	-	36	-
6c Autres créances :	3 052	2 229	1 970
6ca Personnel	10	6	6
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	459	19	19
6cc Débiteurs divers	2 583	2 204	1 945
7 Autres actifs	4 588	13 103	11 065
7a Actifs corporels d'exploitation	898	456	456
7b Comptes courants et caisse	3 690	12 347	10 609
8 Comptes de régularisation - Actif	4 625	4 418	4 098
8a Intérêts et loyers acquis non échus	659	583	583
8b Frais d'acquisition réportés	3 256	3 116	2 958
8c Autres comptes de régularisation	710	719	557
9 Différence de conversion	-	-	-

Total de l'actif	128 952	105 955	85 633
-------------------------	----------------	----------------	---------------

2

PASSIF

31 déc. 2004 1er jan. 2004⁽²⁾ 31 déc. 2003⁽¹⁾

1 Capitaux propres :	17 465	17 518	16 516
1a Capital appelé et versé	15 200	15 200	15 200
1c Réserves de réévaluation	-	-	-
1d Autres réserves	2 245	2 245	1 243
1e Report à nouveau	73	73	73
1f Résultat de l'exercice	-53	-	-
2 Passifs subordonnés	-	-	-
3 Provisions techniques brutes :	97 636	77 841	58 794
3a Provisions pour primes non acquises non vie	18 682	18 714	17 118
3b Provisions d'assurances vie	-	-	-
3c Provisions pour sinistres vie	-	-	-
3d Provision pour sinistres non vie	77 076	58 090	40 670
3e Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes vie	-	-	-
3f Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes non vie	-	-	-
3g Provisions pour égalisation	409	359	359
3h Autres provisions techniques vie	-	-	-
3i Autres provisions techniques non vie	1 469	678	647
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte vie	-	-	-
5 Provisions pour risques et charges	567	1 301	1 301
6 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	-	-	-
7 Autres dettes :	13 150	9 286	9 013
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	2 962	1 976	1 715
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	6 096	3 444	3 444
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-	-
7d Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-
7e Autres dettes :	4 092	3 866	3 854
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	2	2	2
7ec Personnel	1 079	328	328
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	1 569	1 197	1 197
7ee Créanciers divers	1 442	2 339	2 327
8 Comptes de régularisation - Passif	134	9	9
9 Différence de conversion	-	-	-

Total du passif	128 952	105 955	85 633
------------------------	----------------	----------------	---------------

(1) avant transfert

(2) après transfert des opérations de construction et du portefeuille de contrats e Cima et Ciarl

Annexe aux comptes 2004

Les sommes portées dans la présente annexe sont arrondies au millier d'euros le plus proche et exprimées en milliers d'euros.

1 Faits marquants de l'exercice

A l'occasion de la publication du décret du 28 juin 2002 sur les sociétés de groupe d'assurance mutuelle, une réflexion visant à simplifier les structures juridiques a été menée au sein du conseil d'administration de Monceau Assurances qui réunit l'ensemble des Présidents des sociétés mutuelles adhérentes, ainsi que le Président du Conseil de Surveillance de MGA, qui y siège en qualité de personnalité qualifiée.

Ces réflexions ont conduit à donner à MGA un rôle central dans le processus de réorganisation de l'ensemble de l'activité IARD aujourd'hui développée par les mutuelles adhérentes de Monceau Assurances. Dans le cadre d'une procédure de transfert de portefeuille, les portefeuilles de contrats et l'ensemble des opérations d'assurance construction de la Cima et de la Ciarl ont été transférés à MGA au 1^{er} janvier 2004. Les mutuelles ainsi vidées de leur activité et de leur portefeuille ont été absorbées par la Mutuelle Centrale de Réassurance, leur principal créancier, permettant de garantir la bonne fin des engagements pris par ces mutuelles envers leurs sociétaires et bénéficiaires de contrats antérieurement à la date de réalisation de l'opération de transfert.

Ces apports sont devenus définitifs du fait des décisions du Comité des entreprises d'assurance du 27 décembre 2004 approuvant lesdits transferts, publiées au Journal Officiel du 29 décembre 2004.

Les comptes de résultats proforma 2003 figurant dans la présente annexe comprennent les résultats des portefeuilles transférés par la Cima et la Ciarl, les charges et produits financiers alloués liés à ces transferts. Ils incluent également les boni et mali de liquidation de l'exercice 2002 (hypothèse retenue : transfert des portefeuilles à effet du 1er janvier 2002). Les cessions sur ces portefeuilles ont été établies aux conditions de réassurance de la Cima et de la Ciarl.

Par lettre du 4 octobre 2001, adressée la Direction du Trésor, la Mutuelle Centrale de Réassurance, garantit qu'au cours de la période couverte par le programme d'activité (2001-2005), la marge de solvabilité constituée par Monceau Général Assurances sera à tout moment supérieur au montant du minimum réglementaire. Elle garantit également que les engagements réglementés seront couverts à tout instant conformément aux dispositions du Code des Assurances. Cette garantie a été amenée à jouer au cours de l'exercice, Monceau Générale Assurances affichant sans cela un déficit de couverture de ses engagements de 2 455 k€.

2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

3 Informations sur le choix des méthodes utilisées

3.1 Introduction

Les comptes sont établis conformément aux articles 8 à 16 du Code du commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le Code des assurances.

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables fondamentaux :

- continuité de l'exploitation
- prudence
- non-compensation
- spécialisation des exercices
- permanence des méthodes

Les comptes de l'exercice respectent les dispositions du décret n°94-181 du 8 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994 transposant la directive n°91-674/CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux et comptes consolidés des entreprises d'assurance et l'arrêté du 19 avril 1995 portant modification des règles de constitution de certaines provisions techniques d'assurance.

Les postes de l'actif du bilan figurent pour le montant net. Le détail des montants bruts et des amortissements ou provisions est indiqué dans la présente annexe. Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation sont présentés distinctement des autres placements.

Les charges à payer et produits à recevoir sont rattachés aux postes principaux du bilan. Le résultat de l'exercice est inscrit au bilan dans le poste des capitaux propres.

3.2 Informations sur le choix des méthodes utilisées

Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations de l'exercice, nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

Provision pour cotisations non acquises

La provision pour cotisations non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre relatives à la couverture du risque dû ou des exercices suivants l'exercice d'arrêté.

Elle est calculée contrat par contrat au prorata entre le nombre de jours résiduels et la date de clôture et le nombre de jours total de la période de garantie couverte par les cotisations émises.

Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

Sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les commissions et les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation nette des recours à encaisser du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres (incluant les frais de gestion) susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises.

Conformément aux prescriptions du Code des Assurances, les frais de gestion retenus pour le calcul de la provision pour risque en cours sont les frais de règlement des sinistres, les frais d'acquisition et les frais d'administration. Pour ces derniers, il n'est pas tenu compte des frais immédiatement engagés, c'est-à-dire les frais liés à l'émission et à l'encaissement des cotisations.

Les provisions mathématiques des rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires des rentes mis à sa charge.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarées ou non encore déclarées), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrages une provision pour sinistres non encore manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par l'article A 331-21 du Code des Assurances.

Provision pour égalisation

La provision pour égalisation, constituée en franchise d'impôt, est destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques responsabilité civile dus à la pollution et les risques spatiaux ; elle est calculée dans les conditions fixées à l'article 39 quinquies G du Code Général des Impôts.

Opérations de réassurance acceptées

Néant

Opérations d'assurance cédées

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. Les titres nantis par les réassureurs (cessionnaires ou rétrocessionnaires) en garantie de leurs engagements sont inscrits au hors bilan dans le tableau des engagements reçus et donnés.

Évaluation à la clôture de l'exercice des terrains et constructions et parts de sociétés civiles immobilières ou foncières.

Les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotés sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient ou pour la valeur fixée, après expertise, par la Commission de Contrôle des Assurances.

Les immeubles sont amortis sur leur durée d'utilisation économique estimée à compter de leur date d'acquisition. Les durées de vie estimées sont comprises, selon la nature de l'immeuble et sa location, entre 50 et 100 ans.

La valeur de réalisation des immeubles et des parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par la Commission de Contrôle des Assurances. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert accepté par la Commission de contrôle des assurances.

Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat.

Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- pour les titres cotés au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché ;
- pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Provision pour dépréciation des valeurs mobilières à revenu fixe

Les moins-values latentes éventuelles résultant de la comparaison de la valeur comptable, incluant les différences sur les prix de remboursement (surcotes/décotes), et de la valeur de réalisation ne font normalement pas l'objet de provisions pour dépréciation. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit

pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée en application de l'article R332-19.

Provisions sur les placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables

Pour chaque placement, pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenu fixe, une provision est constatée à l'actif en cas de dépréciation à caractère durable.

Le Conseil National de la Comptabilité a émis un avis sur la méthodologie d'évaluation de cette provision. En application de cet avis, il est constitué ligne par ligne une provision pour dépréciation à caractère durable lorsque pendant 6 mois au moins la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure de plus de 20% (30% pour l'inventaire 2002) de son prix de revient, et se trouve dans cette situation à la date d'inventaire. Une provision pour dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent. Lorsque l'actif est destiné à être cédé, la provision constituée est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale. Dans le cas contraire, la provision est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale au 31 décembre multipliée par le coefficient 1,159 contre 1,188 en 2003 (calculé en supposant une durée de détention moyenne de 5 ans et une revalorisation annuelle au taux sans risque de 3% contre 3,5% en 2003).

Enfin, lorsque, globalement, les placements autres que les valeurs mobilières à revenus fixes ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable, une provision technique baptisée Provision pour Risque d'Exigibilité est constituée pour tenir compte de l'écart entre ces deux valeurs, en application des dispositions du décret publié au J.O. du 24 décembre 2003.

Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (loyers, dividendes, coupons, intérêts des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du « premier entré premier sorti » (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenus fixes estimés conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du Code des Assurances, le profit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle, au taux actuariel de rendement calculé lors de l'acquisition du titre, fait l'objet d'une dotation par le compte de résultat à la réserve de capitalisation, incluse dans les fonds propres. En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation, dans la limite du montant de celle-ci.

Les produits et charges de placements sont enregistrés au compte de résultat non technique. La quote-part des produits financiers nets revenant aux provisions techniques est transférée au compte de résultat technique non-vie.

Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion (et les commissions versées) liés à l'activité d'assurance sont enregistrés selon leur nature. Ils sont ensuite classés pour la présentation des comptes selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la société.

Les frais de gestion sont de deux natures :

- Frais généraux propres à la MGA
- Frais généraux issus de la répartition des frais des GIE auxquels adhère la MGA

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- Les frais de règlement des sinistres qui incluent notamment les frais des services règlement (les commissions versées au titre de la gestion des sinistres), les frais de contentieux liés aux sinistres,
- Les frais d'acquisition qui incluent notamment (les commissions d'acquisition), les frais des réseaux commerciaux et des services chargés de l'établissement des contrats, de la publicité, du marketing,
- Les frais d'administration qui incluent notamment (les commissions d'apérition, de gestion et d'encaissement), les frais des services chargés du «terme», de la surveillance du portefeuille, de la réassurance acceptée et cédée, ainsi que les frais de contentieux liés aux primes,
- Les charges des placements qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements, y compris les honoraires, (commissions) et courtages versés,
- Les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à l'une des autres destinations, notamment les charges de direction générale.

Opérations en devises

Néant

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Lorsqu'à la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

Engagements hors bilan

La relation de réassurance entre Monceau Générale Assurances et la Mutuelle Centrale de Réassurance s'inscrit dans le cadre d'une convention de durée. Cette convention précise qu'en cas de résiliation, MGA désireuse de mettre fin à la convention rembourse, le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant de la dite convention de réassurance de durée. Il n'y a pas lieu d'inscrire au hors bilan les sommes qui seraient dues par MGA à la MCR en cas de résiliation, puisqu'il est fait application du principe comptable général d'établissement des comptes en supposant la continuité de l'exploitation. Dans l'hypothèse où, à la date d'arrêté du bilan, la société a pris la décision de résilier la convention de réassurance de durée, les dettes éventuelles de la société sont inscrites au passif de bilan. Si une telle résiliation était intervenue à effet du 31/12/2004, MGA aurait dû rembourser 3 662 k€ à la MCR.

Impôt

L'impôt enregistré au compte de résultat correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice en application des règles fiscales en vigueur.

4 Informations sur les postes du bilan

4.1 Actif

4.1.1 Placements immobiliers

Montants bruts

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains	201	-	-	201
Constructions	3 161	-	635	2 526
Sous-total	3 362	-	635	2 727
Parts de sociétés immobilières non cotées	10	-	-	10
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	10	-	-	10
TOTAL BRUT	3 372	-	635	2 737

Montant des amortissements

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	283	104	83	304
Sous-total	283	104	83	304
Parts de sociétés immobilières non cotées	-	-	-	-
Versements restant à effectuer	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS	283	104	83	304

Montant nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains	201	201
Constructions	2 878	2 222
Sous-total	3 079	2 423
Parts de sociétés immobilières non cotées	10	10
Versements restant à effectuer	-	-
Sous-total	10	10
TOTAL NET	3 089	2 433

4.1.2 Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Valeurs brutes

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Transferts	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	1 499	-	-	-	1 499
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	1 183	3	271	-	1 457
TOTAL	2 682	3	271	-	2 956

Provisions

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL PROVISIONS	-	-	-	-

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	1 499	1 499
Prêts sociétés du groupe	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	1 183	1 457
TOTAL	2 682	2 956

4.1.3 Autres placements

Valeurs brutes au 31/12/2004

Intitulé	Montant à l'ouverture	Transferts	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	-	-	-	-	-
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	27 904	17 407	9 467	-	54 778
Prêts et avances sur polices	592	-	-	38	554
Autres placements	1	285	4	-	290
Valeurs remises en nantissement	-	-	-	-	-
TOTAL BRUT	28 497	17 692	9 471	38	55 622

Provisions

Intitulé	Amortissements et provisions à l'ouverture		Transferts		Mouvements		Amortissements et provisions à la clôture	
	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Dotations	Reprises	Amortissements	Provisions
Actions et autres titres à revenus variables	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	298	57	158	-174	198	-15	323	200
Prêts et avances sur polices	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres placements	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeurs remises en nantissement	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	298	57	158	-174	198	-15	323	200

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	-	-
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	28 295	55 301
Prêts et avances sur polices	556	554
Autres placements	2	290
Valeurs remises en nantissement	-	-
TOTAL NET	28 853	56 145

4.1.4 Etat récapitulatif des placements

1) Placements

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2003
1. Placements immobiliers				
- dans l'OCDE	2 738	2 434	2 246	3 089
- hors OCDE	-	-	-	-
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM				
- dans l'OCDE	1 504	1 504	1 504	1 499
- hors OCDE	-	-	-	-
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
- dans l'OCDE	26 818	26 679	26 660	9 149
- hors OCDE	-	-	-	-
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe				
- dans l'OCDE	1 001	1 001	1 033	501
- hors OCDE	-	-	-	-
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
- dans l'OCDE	26 959	27 620	30 663	18 610
- hors OCDE	-	-	-	-
6. Prêts hypothécaires				
- dans l'OCDE	30	30	30	36
- hors OCDE	-	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés				
- dans l'OCDE	524	524	524	556
- hors OCDE	-	-	-	-
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes				
- dans l'OCDE	1 457	1 457	1 457	1 183
- hors OCDE	-	-	-	-
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces				
- dans l'OCDE	286	286	303	2
- hors OCDE	-	-	-	-
10. Actifs représentatifs de contrats en UC				
- Placements immobiliers	-	-	-	-
- Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	-	-	-	-
- OPCVM détenant des titres à revenu fixe	-	-	-	-
- Autres OPCVM	-	-	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
11. Total des lignes 1 à 10	61 317	61 535	64 420	34 623
dont :				
- placements évalués selon l'article R 332-19	26 900	27 562	30 633	18 610
- placements évalués selon l'article R 332-20	34 417	33 973	33 786	16 014
- placements évalués selon l'article R 332-5	-	-	-	-
dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1 :				
- valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	61 207	61 426	64 293	30 563
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance	-	-	-	-
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	-	-	-	-
- valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	-	-	-	-
- autres affectations ou sans affectation	109	109	126	4 061

Le tableau suivant présente le rapprochement entre l'état des placements ci-dessus et le montant des placements au bilan.

	2003			2004		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Montant des placements à l'actif du bilan	34 552	34 325	35 697	61 317	61 212	64 420
Amortissement de Surcote	-	307	-	-	457	-
Amortissement de Décote	-	9	-	-	134	-
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	34 552	34 623	35 697	61 317	61 535	64 420

2) Actifs pouvant être affectés à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

Néant

3) Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance

Néant

4) Autres informations

a) Montant des comptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste «Terrains et constructions».

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2003
Immeubles d'exploitation	2 737	2 433	2 246	3 089
Droits réels	2 728	2 424	2 160	3 079
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	10	10	86	-
Autres immobilisations	-	-	-	-
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	-	-	-	-
Total	2 737	2 433	2 246	3 089

b) Droits réels et parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées dans le poste «Terrains et constructions».

Néant

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 332-19

	Montant au 31/12/2003	Montant au 31/12/2004
Valeur de remboursement	19 026	27 739
Valeur nette	18 609	27 562
SOLDE NON AMORTI	417	177

4.1.5 Créances au 31 décembre 2004

	Montant au 31/12/2003	Montant au 31/12/2004	dont créances de moins d'un an	dont créances à plus d'un an
Primes à émettre	297	2 149	2 149	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	11 592	13 413	13 413	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-	-	-
Autres créances	1 970	3 052	3 052	-
Total	13 859	18 614	18 614	-

4.1.6 Comptes de régularisation-actif

Libellé	Montant au 31/12/2003	Montant au 31/12/2004
Intérêts courus non échus	583	659
Intérêts à recevoir	-	-
Différences sur les prix de remboursement	307	457
Autres	3 208	3 509
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF	4 098	4 625

4.1.7 Filiales et participations

Nom	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Filiales (50 % au moins du capital est détenu par la société)									
Multi Gestion Assurances	S.A.R.L.	95,0%	3	9	336	1	-	-47	-
Participations (10 à 50 % du capital est détenu par la société)									
Monceau Retraite & Épargne (MR&E) 65, rue de Monceau 75008 Paris Assurance vie	Société Anonyme	10,0%	1 496	19 183	12 153	-155	-	-78	-

4.2 Éléments du passif

4.2.1 Capitaux propres

Libellé	Montant au 31/12/2003	Transferts	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2004
Fonds d'établissement	15 200	-	-	-	15 200
Réserve complémentaire fonds d'établissement	-	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-	-
Réserve de capitalisation	1 243	1 002	-	-	2 245
Réserve de solvabilité	-	-	-	-	-
Sous total	16 443	1 002	-	-	17 445
Report à nouveau	-2 682	-	2 756	-	74
Résultat de l'exercice	2 756	-	-	2 809	-53
TOTAL	16 517	1 002	2 756	2 809	17 466

4.2.2 Passifs subordonnés

Néant.

4.2.3 Provisions pour risques en cours

Catégories	Primes émises non acquises à la clôture	Provision pour risques en cours	
		31/12/04	31/12/03
Catégorie 20	172	32	-
Catégorie 21	154	-	-
Catégorie 22	4 319	1 035	349
Catégorie 23	4 770	-	-
Catégorie 24	5 453	-	-
Catégorie 25	1 624	-	-
Catégorie 26	453	-	-
Catégorie 27	853	-	-
Catégorie 28	444	-	-
Catégorie 29	194	-	-
Catégorie 30	-	-	-
Catégorie 31	-	-	-
Catégorie 34	242	-	-
Catégorie 35	-	-	-
Catégorie 36	-	-	-
Acceptations	4	-	-
Total	18 682	1 067	349

4.2.4 Evolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à régler

Année d'inventaire	Année de survenance			
	1999	2000	2001	2002
Exercice 2002				
Règlements	46 126	32 350	32 306	19 949
Provisions	6 047	6 510	9 909	16 346
Total charge de sinistres	52 173	38 860	42 215	36 295
Primes Acquisées	53 472	54 521	58 082	58 042
Ratio S/P	98%	71%	73%	63%

Année d'inventaire	Année de survenance				
	1999	2000	2001	2002	2003
Exercice 2003					
Règlements	47 112	33 327	34 523	30 640	19 419
Provisions	4 745	4 801	8 812	8 846	16 321
Total charge de sinistres	51 857	38 128	43 335	39 486	35 740
Primes Acquisées	53 472	54 521	57 068	58 265	60 958
Ratio S/P	97%	70%	76%	68%	59%

Année d'inventaire	Année de survenance					
	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Exercice 2004						
Règlements	36 192	31 173	34 879	32 189	32 186	31 219
Provisions	16 308	7 355	9 923	7 497	10 340	34 977
Total charge de sinistres	52 500	38 528	44 802	39 686	42 526	66 197
Primes Acquisées	53 472	54 521	57 054	57 039	60 565	83 028
Ratio S/P	98%	71%	79%	70%	70%	80%

Libellé	2004			2003
	Montant brut	Montant réassuré	Montant net	Montant net
Provision pour sinistres à payer à l'ouverture	57 666	22 286	35 380	15 572
Règlements sur antérieur pendant l'exercice	17 974	6 402	11 572	5 914
Provision pour sinistres à la clôture	41 384	19 355	22 029	10 618
Boni (+) / Mali (-) sur antérieur	-1 692	-3 471	1 779	-960

4.2.5 Reprise de PRE

Néant.

4.2.6 Provisions pour risques et charges

Libellé	Montant au 31/12/2003	Montant au 31/12/2004
Provisions pour litiges	631	316
Autres provisions pour risques	670	251
TOTAL	1 301	567

4.2.7 Dettes

	Montant au 31/12/2003	Montant au 31/12/2004	dont dettes de moins d'un an	dont dettes à plus d'un an
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1 715	2 962	2 962	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	3 444	6 096	6 096	-
Dettes envers les établissements de crédits	-	-	-	-
Autres dettes	3 854	4 092	4 092	-
Total	9 013	13 150	13 150	-

4.2.8 Comptes de régularisation-passif

Libellé	Montant au 31/12/2003	Montant au 31/12/2004
Intérêts courus non échus	-	-
Intérêts à recevoir	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	-
Différences sur les prix de remboursement	9	134
Charges constatées d'avance	-	-
Autres	-	-
TOTAL COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF	9	134

4.2.9 Produits à recevoir / charges à payer

Charges à payer	2003	2004
Personnel		
dettes provisionnées pour congés à payer	178	162
dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats	149	100
autres charges à payer	1	817
Organismes sociaux		
charges sociales sur congés payés	98	88
autres charges à payer	531	754
Etat		
Charges sociales sur congés payés	-	-
autres charges à payer	569	728
Autres charges à payer	2 327	1 443
TOTAL	3 853	4 092
Produits à percevoir	2003	2004
Personnel	6	10
Organismes sociaux	-	-
Etat	19	459
Autres produits à percevoir	2 204	2 583
TOTAL	2 229	3 052

Hors bilan

Engagements donnés	Montant au 31/12/2003	Montant au 31/12/2004
Néant		
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	-	-
Engagements reçus	Montant au 31/12/2003	Montant au 31/12/2004
Néant		
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS	-	-

5 Notes sur les postes du compte de résultats

Voir tableau ci-contre.

	Dommages corporels individuels (20)	Dommages corporels collectifs (21)	Automobile RC (22)	Automobile dommages (23)	Dommages aux biens particuliers (24)	Dommages aux biens professionnels (25)	Dommages aux biens agricoles (26)	Catastrophes naturelles (27)	RC générale (28)	protection juridique (29)	Assistance (30)	Pertes pécuniaires (31)	Transports (34)	Dommages aux biens (35)	RC décennale (36)	Total directs	Acceptations en France
Primes acquises	82 592	12 883	16 443	17 558	15 377	6 268	2 126	2 596	2 175	681	1 142	-12	763	-	865	82 500	92
Primes	82 559	12 883	16 556	17 083	15 546	6 318	2 131	2 599	2 133	812	1 142	-13	781	-	865	82 471	88
Variation de primes non acquises	-33	-	113	-475	169	50	5	3	-42	131	-	-1	18	-	-	-29	-4
Charges de prestations	68 059	10 055	24 676	12 500	9 333	3 774	1 723	356	1 690	236	380	-	470	-1 239	-116	68 117	-58
Prestations et frais payés	49 212	6 500	11 602	11 883	9 892	3 039	1 549	626	1 120	180	380	-	346	97	813	49 183	29
Variation des provisions pour prestations	18 847	3 555	13 074	617	-559	735	174	-270	570	56	-	-	124	-1 336	-929	18 934	-87
Solde de souscription	14 533	2 828	-8 233	5 058	6 044	2 494	403	2 240	485	445	762	-12	293	1 239	981	14 383	150
Frais d'acquisition	13 266	444	2 673	2 929	2 692	1 131	370	423	315	187	-	-	129	-	102	13 266	-
Autres charges nettes de gestion	5 119	174	1 104	1 094	1 183	450	138	103	146	79	-	-	45	-	54	5 119	-
Charges d'acquisition et de gestion nettes	18 385	618	3 777	4 023	3 875	1 581	508	526	461	266	-	-	174	-	156	18 385	-
Produits nets des placements	1 737	83	742	97	174	55	33	13	72	3	-	-	10	113	263	1 722	15
Participation aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde financier	1 737	83	742	97	174	55	33	13	72	3	-	-	10	113	263	1 722	15
Part des réassureurs dans les primes acquises	51 152	8 106	10 245	10 922	9 552	3 933	1 325	2 591	1 356	105	350	-18	494	-	53	51 152	-
Part des réassureurs dans les prestations payées	22 653	3 291	6 070	6 528	5 489	1 687	867	586	610	84	-	-	197	-569	-2 804	22 653	-
Part des réassureurs dans les charges de provision pour prestations	17 346	1 995	9 600	383	-276	547	109	-249	306	27	-	-	79	391	2 641	17 346	-
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	13 605	2 682	2 561	2 618	2 327	948	311	933	329	21	113	-6	117	-	-6	13 605	-
Solde de réassurance	2 452	929	7 986	-1 393	-2 012	-751	-38	-1 321	-111	27	-237	12	-101	-178	-222	2 452	-
Résultat technique	337	-269	-3 282	-261	331	217	-110	406	-15	209	525	-	28	1 174	866	172	165
Hors compte																	
Provisions pour primes non acquises à la clôture	18 679	154	4 320	4 770	5 453	1 624	453	853	444	194	-	-	242	-	-	18 679	-
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	18 712	172	4 207	5 245	5 284	1 574	448	850	486	63	-	1	224	-	-	18 708	4
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	77 075	3 432	29 896	4 089	6 798	1 794	1 666	706	3 503	145	-	-	489	5 911	13 509	76 361	714
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	58 463	324	17 204	3 432	7 281	1 038	1 478	970	2 953	88	-	-	360	7 218	14 359	57 666	797
Autres provisions techniques à la clôture	1 878	39	1 114	11	19	6	4	1	288	-	-	-	1	12	29	1 749	129
Autres provisions techniques à l'ouverture	1 643	132	732	51	95	27	18	7	268	1	-	-	6	41	108	1 510	133

5.1 Règle d'allocation des produits financiers

Un montant de 1 736 k€ a été transféré du compte non technique au compte technique, après calcul prenant en compte les provisions techniques nettes de réassurance et les capitaux propres.

5.2 Ventilation des produits et charges de placement

Nature des charges	Montant
Intérêts	147
Frais externes de gestion	66
Frais internes	3
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	216
Amortissement des différences de prix de remboursement	8
Amortissement matériel service financier	-
Dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable	-
Autres charges des placements	8
Moins values réalisées	11
Dotation à la réserve de capitalisation	-
Pertes provenant de la réalisation des placements	11
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	235

Nature des produits	Montant
Placements immobiliers	22
Autres placements - Entreprises liées	-
Autres placements - Autres	1 478
Revenus des placements	1 500
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	36
Reprise sur provision pour dépréciation à caractère durable	146
Intérêts	29
Autres produits de placements	211
Plus values sur réalisation de placements immobiliers	-
Plus values sur réalisation de placements	717
Reprise sur la réserve capitalisation	-
Profits provenant de la réalisation de placements	717
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	2 428
NET	2 193

5.3 Charges par destination

Nature	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	Autres charges techniques	TOTAL
Charges externes	207	122	22	66	514	931
Charges internes	2 004	3 239	500	3	933	6 679
Dotations aux amortissements et aux provisions	74	268	55	-	44	441
Autres	-	-140	-	-	-	-140
TOTAL	2 285	3 489	577	69	1 491	7 911

5.4 Charges de personnel

	2003	2004
Salaires	1 742	2 171
Pensions et retraites	-	-
Charges sociales	802	823
Autres	-	-
TOTAL	2 544	2 994

5.5 Produits et charges exceptionnels et non techniques

	2004
Produits exceptionnels	-
Indemnités compensatrices	1 029
Cession immeuble Blois	300
Divers	152
Reprises provisions risque & charges	518
Total produits exceptionnels	1 999
Charges exceptionnelles	-
Indemnités compensatrices	1 004
Divers	408
Dotations provisions risque & charges	1 271
Total charges exceptionnelles	2 683
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-684

5.6 Primes brutes émises

	2003	2004
Primes d'assurance directe en France	61 659	82 560
Primes d'assurance directe en UE	-	-
Primes d'assurance directe hors UE	-	-
TOTAL	61 569	82 560

6 Autres informations

6.1 Effectif présent à la clôture de l'exercice

L'effectif à la clôture était de 59 personnes, et était composé de :

- cadres : 21
- inspecteurs : 4
- non cadres : 34

6.2 Combinaison des comptes

Les comptes sociaux de l'entreprise sont intégrés dans la combinaison des comptes effectuée par Monceau Assurances, société de réassurance mutuelle à laquelle adhère la Mutuelle Centrale de Réassurance, qui détient 99,99 % du capital de la société.



Monceau Générale Assurances

Société anonyme d'assurance à directoire et conseil de surveillance,
au capital de 15 200 000 €

Entreprise régie par le Codes des assurances

Siège social : 1, avenue des Cités Unies d'Europe - B.P. 10217 - 411003 Vendôme cedex

Tél. : 02 54 73 85 00 - Fax : 02 54 73 86 00

www.monceauassurances.com